

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1860

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« , dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Cette mention est redondante avec celle de l'alinéa précédent.